

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-7-2

Séance du vendredi 5 septembre 2008

ACQUISITION D'UN MEDIABUS POUR LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-3-1-13 du 27 juin 2008 relative à la Décision Modificative n° 1 exercice 2008 concernant la Direction des Moyens Généraux,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Détermine la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :
 - Objet de l'achat : Acquisition d'un médiabus pour la Médiathèque Départementale ;
 - Estimation globale prévisionnelle de l'opération : 334 400 € HT - 400 000 € TTC ;
 - Répartie comme suit en section d'investissement :
 - Frais d'insertion : 2 500 € HT – 3 000 € TTC
 - Acquisition : 331 900 € HT – 397 000 € TTC

- Selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :

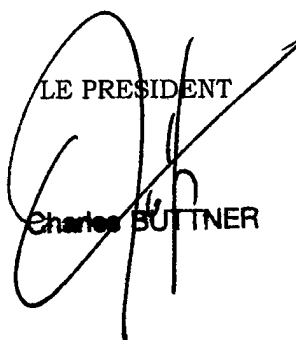
Budget 2008 – Autorisation de Programme :

- Frais d'insertion : 3 000 € – AP n° 2008-1 – Programme n°J011 – Fonction : 313 - Chapitre 20 - Nature : 2033 ;
- Frais d'acquisition : 397 000 € - AP n° 2008-1 – Programme n°J011 – Fonction : 313 - Chapitre 21 - Nature : 2182.

Budget 2009 – Crédits de Paiement à inscrire :

- Frais d'insertion : 3 000 € – Programme n°J011 – Fonction : 313 - Chapitre 20 - Nature : 2033,
- Frais d'acquisition : 397 000 € – Programme n°J011 – Fonction : 313 - Chapitre 21 - Nature : 2182.

- ❖ Décide de l'opportunité de cet achat et en approuve la faisabilité technique et financière ;
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à lancer la consultation afférente à cette opération, décomposée en trois lots :
 - LOT 1 : Fourniture d'un véhicule destiné à être aménagé en médiabus
 - LOT 2 : Conception d'une décoration extérieure pour un médiabus
 - LOT 3 : Réalisation de la décoration extérieure d'un médiabus
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de ladite consultation et sous réserve du vote des crédits nécessaires au Budget Primitif 2009 ;
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision nécessaire, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement des marchés, conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions